

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°20 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 4 Décembre 2015 A 20 H

Date de la convocation : 23 Novembre 2015.

L'an deux mil quinze, le quatre Décembre à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
MM. Louis GIROD, Guy MIOT et Mme Maryse PAGNIER, Adjoint
Laurent CLAUDET Conseiller
Mme Jennifer BRESSAND, Corinne GARNIER et MM. Hervé DECREUSE, Mickaël POURNY, Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Luca CURTENELLE, Fabien VIEILLE-MECET

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 20 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 19 du 16 octobre 2015.
2. Administration générale.
 - 2.1. Approbation du Pacte Financier Fiscal de la CFD
 - 2.2. Secrétaire de mairie.
 - Temps de travail ramené à 70 % pour la commune
 - Mise à disposition à la commune de Frasne à compter du 1^{er} décembre 2015 pour 10,50 heures / semaine soit 30 % de son temps de travail hebdomadaire.
 - Prise en compte du poste par la commune à partir du 1er janvier en remplacement de la mise à disposition par le Centre de Gestion.
3. Bâtiments communaux.
 - Tarifs 2016 de location des salles communales
 - Eglise : point sur le dossier de subvention
4. Eau et assainissement
 - Tarifs 2016 de l'eau et de l'assainissement : discussion et réunion de commission à prévoir.
 - Travaux nouveau château d'eau : point sur les subventions
 - Consommation 2014 facturée en 2015 : raison du retard

5. Voirie

- Rue d'Arlier : point sur la demande subvention.
- Carrefour dit de l'ancienne scierie : point sur le dossier

6. Bois et forêts.

- Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2016
- Nouvel aménagement forestier 2016 – 2035
- Projet de travaux forestiers 2016

7. Informations diverses.

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 19 du 16 octobre 2015.

Sans opposition ni autre commentaire, le compte rendu est approuvé.

2. Administration générale.

2.1. Approbation du Pacte Financier Fiscal de la CFD

Le Maire rappelle que par délibération du 5 mars 2013, la CFD a approuvé un premier Pacte Financier Fiscal suite au passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) de la Communauté de communes. Aussi, et compte tenu des évolutions réglementaires et budgétaires récentes ayant de fortes incidences financières en terme d'exercice de compétences pour la CFD et ses communes membres, le Maire explique qu'il y a lieu de conclure un second pacte financier fiscal complémentaire à celui en vigueur depuis 2013. Le Maire précise que le pacte financier fiscal a pour enjeu de concilier projet de territoire et situation financière de l'ensemble des parties (Communes et EPCI) en intégrant un certain nombre de règles définies au travers d'un document de référence commun. Le Maire présente alors à l'assemblée les différents points mis en exergue dans le pacte financier fiscal. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ;

- approuve ledit pacte sous toutes les conditions présentées
- autorise le Maire à signer ledit pacte pour le compte de la commune de Bannans
- charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

2.2. Secrétaire de Mairie

Le Maire fait part à l'assemblée communale de sa pleine satisfaction du travail produit par la secrétaire de Mairie. Il informe l'assemblée qu'il avait prévu, dès son embauche, de la mettre à disposition d'une autre commune avec clause de revoyure au 1^{er} janvier prochain de façon à alléger le coût de fonctionnement de ce poste à plein temps. Parallèlement la commune de Frasne a sollicité le Maire en novembre dernier pour une éventuelle mise à disposition de la secrétaire de Mairie pour 30 % de son temps de travail soit 10,50 heures par semaine. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre la secrétaire à disposition de la commune de Frasne pour 10,50 heures par semaine soit 1,5 jour : (le mardi toute la journée et le jeudi matin)

De ce fait le temps consacré à la commune est réduit à 70 % soit 24,50 heures à compter du premier décembre 2015, ce qui est conforme et plus en rapport avec une commune de notre taille. En conséquence de quoi, le Maire propose au Conseil de l'engager directement par contrat à compter du 1^{er} janvier avec mise à disposition à la Commune de Frasne pour 10,50 heures par semaine, plutôt que de continuer la mise à disposition à la Commune de Bannans par le centre de Gestion du Doubs. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ;

- Décide d'engager par contrat communal la secrétaire de Mairie à temps complet
- Décide la mise à disposition à la Commune de Frasne pour 30 % de son temps de travail.

3. Bâtiments communaux.

- Tarifs 2016 de location des salles communales.

Considérant les principes habituels, à savoir que les prix pratiqués pour les villageois sont moitié moins élevés que ceux pratiqués pour les personnes extérieures au village, le Conseil décide de reconduire les mêmes prix que 2015 avec cependant une évolution à la baisse des prix de l'électricité selon les dernières factures EDF reçues.

Plusieurs conseillers font part de leurs observations sur le fait qu'il y a de plus en plus de locations extérieures qui passent par des habitants du village, parfois même sans relation familiale. Le Conseil, n'ayant pas de solution adaptée à ce phénomène, en prend acte et observera plus attentivement les locations sur les 6 prochains mois. Une décision pourrait alors modifier la structuration des prix actuels.

- Eglise : point sur le dossier de subvention

Le Maire informe le Conseil que suite à une rencontre le 18 novembre avec Claude Dole architecte accompagné de 3 techniciens (dont 2 Compagnons du devoir dans les domaines de la maçonnerie, de la charpente) ainsi qu'un thermicien, il a été prévu de déposer 3 dossiers auprès de la DRAC pour le 31 décembre afin de prendre date pour les taux de subvention. Ces dossiers concernent chacun une tranche de travaux qui devra être votée en temps opportun, à savoir :

- 1^{er} dossier toiture, bardage et talvane du clocher ainsi que le chauffage.
- 2^{ème} dossier revêtement extérieur des façades et vitraux.
- 3^{ème} dossier nettoyage et peinture intérieure et solidification des points d'accrochage des tableaux.

4. Eau et assainissement.

- Tarifs 2016 : Le Maire informe le Conseil qu'il est fortement souhaitable d'envisager une harmonisation avec les communes de la CFD compte tenu du transfert prévu à ce jour à l'horizon 2020 par la loi NOTRe. Il précise que l'harmonisation pourrait commencer par la mise en place de règles communes avant de considérer les prix.

Une réunion de la commission ad hoc de la communauté a eu lieu le 1^{er} décembre. Il faut maintenant attendre la validation des propositions de commission CFD par le conseil communautaire du 15 décembre. Pour autant, il est proposé de réunir la commission communale le 21 décembre afin d'évoquer ces sujets.

- Travaux nouveau château d'eau : point sur les subventions.

Le Maire informe que le Conseil départemental nous a accusé réception de notre demande de subvention sans en préciser le montant. Cependant le Conseil départemental autorise la commune à débiter les travaux avant l'octroi des subventions qui seront conditionnées à l'interconnexion avec le réseau de la commune de Sainte Colombe.

Par ailleurs, le Maire indique que la signature de l'acte notarié concernant l'acquisition des terrains à Messieurs Vuillemin, Magnenet et commune de Sainte Colombe ne peut pas avoir lieu compte tenu du manque de délibération de la commune de Sainte Colombe précisant le prix de vente de son terrain.

- Consommation 2014 facturée en 2015 : raison du retard.

Le Maire explique à l'assemblée que le nouveau masque informatique demandé au service « SVP communes » du Conseil départemental n'a été communiqué à la commune que fin juin 2015. Celui-ci était justifié par la nécessité d'une seule facturation de 18 € HT de frais de gestion pour les 2 services de l'eau et de l'assainissement. Aussi, lorsque le secrétariat de mairie et le Maire ont voulu éditer les factures en septembre, ils se sont aperçus d'une multitude d'erreurs de saisie, à commencer par une mauvaise application des tarifs 2015 au lieu de 2014. Ensuite les taux de TVA applicables aux différents services étaient faux et il y a donc eu lieu de recourir au service SVP communes qui compte tenu de l'évolution du logiciel ne gérait plus le compte de Bannans ! Il a fallu avoir recours aux techniciens de la société Berger Levraut, spécialiste national des logiciels des petites communes pour régler le problème. Ajouté à cela, un certain nombre d'erreurs d'adresses, de frais de gestion, de mauvais reports de chiffres ont amené les responsables communaux à diffuser les factures début décembre. Bien conscient des problèmes engendrés par ce retard, le Maire a décidé le report d'un mois de la date limite de paiement soit le 2 février 2016.

5. Voirie

- Rue d'Arlier : point sur la demande subvention.

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention, préparé par le cabinet André d'un montant global de 400.000 € HT, le Conseil départemental a informé la commune de la bonne réception du dossier et de l'attribution d'une subvention. Le taux annoncé est de 25% appliqués sur une base forfaitaire de 75€ / ml pour les trottoirs.

- Carrefour dit de l'ancienne scierie : point sur le dossier.

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention DETR, préparé par le cabinet VERDI Ingénierie pour un montant de 350.000 € HT, il sera possible de bénéficier de 88.000 € de subvention soit environ 30 %. Le reste sera financé comme prévu par une partie fonds libre et une partie « vente d'une parcelle ». Ce montant est cependant estimé et il devra être confirmé par des appels d'offres. Concernant les gravas entreposés actuellement, en provenance du lotissement Montguidan, ils seront étalés prochainement conformément à l'arrêté de dérogation APB. Néanmoins, le bureau d'études VERDI Ingénierie devra faire une vérification au titre de la loi sur l'eau.

6. Bois et forêts.

- Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2016.

Le Conseil approuve l'état d'assiette des coupes 2016 dans sa totalité, une délibération sera prise dans ce sens. Les bois seront désormais vendus sur pied à la mesure : cette méthode s'applique aux parcelles K, I, P et Q ainsi qu'aux ventes de chablis. Concernant les ventes de feuillus, elles seront réalisées dans le respect du règlement général de l'O.N.F.

- Refus d'escompte.

Conformément aux années passées, la commune refuse le principe de l'escompte pratiqué pour les ventes d'un montant supérieur de 3.000 €.

- Nouvel aménagement forestier 2016 – 2035

Après plusieurs réunions avec les services de l'ONF, le Conseil approuve le projet de révision du plan d'aménagement forestier pour la période 2016 à 2035 et mandate l'ONF pour la réalisation de ce plan.

- Projet de travaux forestiers 2016.

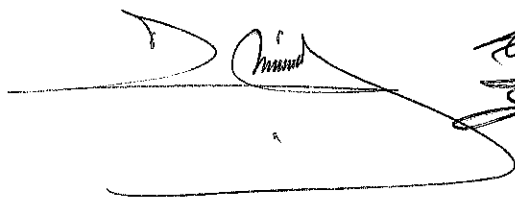
Les travaux sylvicoles et de maintenance sont prévus sur le patrimoine forestier. Il est prévu du nettoyage manuel sur la parcelle F et du dégagement manuel coupé à ras de terre dans la parcelle C. D'autre part, des travaux de peinture seront réalisés pour maintenir ou créer les limites des parcelles.

7. Informations diverses.

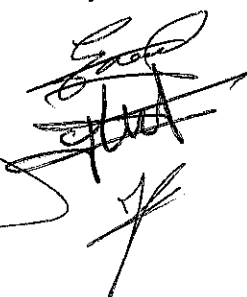
- Le traditionnel repas des Anciens est prévu samedi 19/12 à midi.
- Rappel est fait concernant les horaires de tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.

La séance est levée à 23h30

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers Municipaux

